

## Fiche programme ERN European Reference Networks

### Description générale :

Les Réseaux Européens de Référence sont des réseaux virtuels réunissant des prestataires de soins de santé de toute l'Europe. Ils ont pour objectif de faciliter les échanges et partager l'expertise sur des **maladies complexes** ou **rare**s ou des affections qui nécessitent un traitement **hautement spécialisé** et une concentration des connaissances et des ressources.

24 réseaux ont été créés en mars 2017. Ils réunissent plus de **950 unités de soins** hautement spécialisées établies dans plus de **310 hôpitaux**, dans **26 États membres**.

Deux types d'appels existent sont: pour mettre en place de nouveaux ERN, pour rejoindre des ERN existants.

### Rejoindre un ERN se fait en plusieurs étapes :

**NB : il n'y a pas d'appel en cours pour rejoindre les réseaux (dernier appel en 2019, avec évaluations en 2020)**

- Uniquement dans le cadre d'un appel dédié.
- Etre approuvé, au niveau national, pour l'expertise scientifique/le groupe thématique. En France, c'est le Ministère des Solidarités et de la Santé qui siège au Board des Etats membres pour les ERN (contacter [SANTE-ERN@ec.europa.eu](mailto:SANTE-ERN@ec.europa.eu) pour connaître le contact précis).
- Remplir les critères spécifiques au réseau visé, décrits dans l'appel.

### Conditions d'éligibilité pour établir un ERN (appel 2016) :

**NB : il n'y a pas d'appel en cours pour créer un nouvel ERN.**

- Centrés sur le patient, leadership clinique
- 10 participants représentant au moins 8 États membres
- Réalisation des critères de participation pour chaque membres et à l'échelle du réseau
- Soutien et approbation par les autorités nationales
- Obtention des seuils minimum d'éligibilité au financement suite à l'évaluation indépendante (7/10 pour chaque critère)

### Critères d'évaluation :

- Pertinence de la mission, vision et contribution de l'ERN aux attentes des états membres (/10)
- Qualité du programme de travail proposé (/10)
- Qualité de la mise en œuvre (/10)

### Conditions de soumission :

Soumission sur un portail en ligne

Dossier en anglais / Dépôt en 1 étape

### Documents à fournir :

- 1 "Network Application Form" pour le réseau
- 1 "Membership Application Form" pour chaque hôpital participant (y compris le coordinateur)
- 1 "Network Self-Assessment" pour le réseau
- 1 "Self-Assessment" pour chaque hôpital participant

1 lettre de soutien de l'autorité nationale compétente pour chaque hôpital participant

### 24 ERN déjà financés, couvrant :

1. les maladies endocriniennes (Endo-ERN) ;
2. Les maladies rénales (ERKNet) ;
3. Les maladies osseuses (ERN BOND) ;
4. Les anomalies crânio-faciales et les maladies ORL (ERN CRANIO) ;
5. Les épilepsies (EpiCARE) ;
6. Les cancers chez l'adulte (tumeurs solides) (EURACAN) ;
7. Les maladies hématologiques (EuroBloodNet) ;
8. Les maladies et affections urogénitales (eUROGEN) ;
9. Les maladies neuromusculaires (EURO-NMD) ;
10. Les maladies oculaires (ERN EYE) ;
11. Les syndromes de prédisposition génétique aux tumeurs (GENTURIS) ;
12. Les maladies cardiaques (GUARD-HEART) ;
13. Les anomalies congénitales et héréditaires (ERNICA) ;
14. Les malformations congénitales et aux handicaps intellectuels rares (ERNITHACA) ;
15. Les maladies pulmonaires (LUNG) ;
16. Le cancer pédiatrique (héματο-oncologie) (PaedCan) ;
17. Les maladies hépatiques (RARE-LIVER) ;
18. Les maladies des tissus conjonctifs et musculosquelettiques (ReCONNET) ;
19. Le déficit immunitaire, les maladies auto-inflammatoires et autoimmunes (RITA) ;
20. Les maladies neurologiques (RND) ;
21. Les maladies dermatologiques (ERN Skin) ;
22. la transplantation chez l'enfant (TRANSPLANT-CHILD) ;
23. les troubles héréditaires du métabolisme (MetabERN) et
24. Les maladies vasculaires rares avec atteinte multisystémique (VASCERN)

### Conditions de financement :

Coûts directs éligibles : personnel (permanent ou non), missions, organisation de réunions, formations, sous-traitance.

Coûts indirects éligibles (frais de gestion) : **7% des coûts directs**

Taux de financement : **60% des coûts éligibles (obligation de co-financement)** ou jusqu'à 80% si :

1. 30% du budget est alloué à des pays dont le PIB < 90% de la moyenne de l'Union, et
2. Au moins 14 pays sont représentés, dont au moins 4 dont le PIB < 90% de la moyenne de l'Union

### Informations complémentaires :

Contact Commission européenne : [SANTE-ERN@ec.europa.eu](mailto:SANTE-ERN@ec.europa.eu) Contacts par ERN :

[https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/ern/docs/call2019\\_contacts\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/ern/docs/call2019_contacts_en.pdf)

Site Internet : [http://ec.europa.eu/health/ern/policy/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/health/ern/policy/index_en.htm)